



# Procès verbal

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 20 avril 2023 - PV N°31

**PRESENTS** : MM. DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

**EXCUSES** : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. RAIGNIER Christian - COMBEAU Jean-Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### **EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 15 ET 16 AVRIL 2023**

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

54520.1 BERGERAC LA CATTE 1 - RIBERAC CA 1

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51611.2 PAYS DE MONTAIGNE - PRIGONRIEUX 2

Poule A 50352.2 BRANTOMOIS CA 2 - ANNESSE ET BEAULIEU

Poule B 50417.2 PAYS DE FENELON US 2 - FENELON ESPERANCE 1

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 51258.2 PERIGORD FOOT US 2 - SAINT PAUL LA ROCHE

Poule C 51460.2 CAMPAGNAC DAGLAN ST LAUR 1 - LE BUGUE VEZERE FC 1

##### **LITIGES ET CONTENTIEUX**

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51611.2 PAYS DE MONTAIGNE 1 - PRIGONRIEUX 2

##### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

FEMININES A 8 2EME DIVISION

53628.1 PAYS MONTAIGNE GURCON

CRITERIUM A 8

Poule C 55208.2 PAYS de FENELON 3

55272.2 EMEYTOISE FCO 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1<sup>er</sup> forfait)

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 50876.2 LA ROCHE CHALAIS 2

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2<sup>ème</sup> forfait)

##### **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de ROUFFIGNAC 3 qui disputait le CRITERIUM A 8 POULE B est déclarée forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33€.



# Procès verbal

L'équipe de PRIGONRIEUX 4 qui disputait le CRITERIUM A 8 POULE C est déclarée forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33€.